

Femmes et Mariage

Présenté par : Faouzi ADEL

Pourquoi se marier ?

Il nous paraît important de réhabiliter la perspective anthropologique et chercher à saisir le sens du mariage aujourd'hui. L'incroyable révolution qui touche l'institution matrimoniale depuis à peine deux décennies dans le monde occidental est porteuse d'un avenir imprévisible pour la famille. Du mariage nécessité considéré pour l'église comme un moindre mal (le célibat étant la condition idéale) au mariage association tel qu'il est pratiqué aujourd'hui et qui repose sur l'idée de contractualité, il y a un abîme qui ne s'explique que par la révolution silencieuse dans les comportements des deux sexes et la lente émergence de l'individualité. L'avancée considérable des femmes dans les divers domaines de l'activité sociale et économique a permis de redéfinir le pacte de la coexistence entre les deux sexes à l'intérieur du mariage.

Avant d'en arriver là, il faut rappeler la question que se posait Lucy Mair, célèbre anthropologue américaine : "A quoi sert le mariage" se disait-elle et elle répondait : "A faire d'une femme, une femme honnête". Cette répartie lumineuse de simplicité et de vérité introduit une dimension insoupçonnée dans la définition du mariage.

Elle nous rappelle que ce dernier est d'abord fondé sur un système de valeurs ou plus précisément un système d'oppositions entre un pôle positif, l'homme et un pôle négatif, la femme. L'union nécessaire de ces deux contraires pour les besoins de la reproduction ne doit pas faire oublier qu'elle présente des risques pour l'ordre établi. Tout le rituel qui précède ou accompagne le mariage est destiné à rappeler la place et le rôle de chacun. L'honnêteté et la respectabilité de la femme sont étroitement liées à son statut matrimonial. Puisqu'elle ne peut avoir d'honneur propre (elle est le pôle négatif), elle peut être source d'honneur pour ses proches en se soumettant aux lois de l'ordre domestique.

A l'honnêteté de la femme on peut opposer l'honneur viril de l'homme (c'est le pôle positif). La qualité d'homme (d'honneur) ne s'accomplit que par et dans le mariage. Elle signifie formation d'un cercle de dépendants et responsabilité à leur égard avec tout ce que ce terme implique d'obligation pour assurer leur subsistance et leur protection contre toute agression extérieure.

La notion de protection est importante ici. Elle implique l'idée que la femme est un être mineur et irresponsable mais elle implique surtout que la femme est une chose honteuse qu'il faut cacher (ne dit-on pas **hachak** - حشاك - lorsqu'on évoque sa femme). Le mari, surtout lorsqu'il est cousin, est donc le voile de cette honte (ستار العيون). Il est celui qui cache ce sexe qu'on ne saurait voir. L'honnêteté c'est donc aussi l'effort que fait la femme pour ne pas être une chose honteuse.

Le mariage est lié à l'idée de la création d'un domaine de l'interdit (**haram - horma**). Contenant et contenu sont confondus dans cet interdit. On sait que dans la coutume la transgression de cet interdit est punissable de mort. C'est la logique de l'honneur dans ce qu'elle a de plus implacable qui s'applique dans ce cas.

Pour toutes ces considérations le mariage en Algérie est imprégné d'une certaine sacralité. Il l'est d'autant plus qu'il constitue le fondement essentiel de la structure familiale agnatique. La nécessité d'assurer la pérennité de la lignée masculine fait de la femme un objet d'échange à l'intérieur des stratégies matrimoniales. C'est par son biais que le groupe peut se multiplier, c'est par son biais qu'il peut préserver son honneur, il est donc vital pour lui d'en contrôler la circulation et de maîtriser les alliances qui en résultent. Les conséquences socio-démographiques sont connues : mariages précoces, fécondité nombreuse, divortialité élevée, etc.

En définitive, en dehors du mariage et de la maternité il n'y a point de reconnaissance ni d'identité sociale pour la femme. Au mieux elle peut espérer une intégration dans le clan du mari par le biais des enfants.

Les mythes de l'émancipation féminine

On peut penser que les mécanismes socio-économiques qui ont affecté les capacités de reproduction de la famille agnatique depuis le choc colonial et l'extraordinaire mobilité sociale qui a secoué toute la société à partir de 1962 a créé les conditions d'une émancipation féminine et d'une plus grande maîtrise du projet matrimonial par les femmes. On peut d'autant plus le penser que les femmes donnent l'illusion d'avoir investi plus ou moins massivement les divers domaines de l'activité économique et sociale. Mais en réalité, les discours sur l'émancipation féminine reposent sur deux mythes :

*** Le mythe de l'émancipation par l'instruction :**

Indéniablement l'Algérie connaît depuis 1962 l'un des taux de scolarisation les plus élevés au monde. Selon l'atlas du monde arabe (1990) il y aurait :

- 94 % de scolarisation pour le primaire
- 47 % de scolarisation pour le secondaire
- 6 % de scolarisation pour le supérieur.

Le rapport des filles aux garçons est de 78 % pour le primaire et de 72 % pour le secondaire.

En vérité ce large accès à l'instruction est détourné au profit du projet matrimonial. Le capital scolaire acquis se transforme en "dot scolaire" (selon le mot de François de Singly) à différents paliers pour renforcer le pouvoir de négociation des donneurs.

- Palier du primaire qui correspond au niveau socialement toléré en milieu rural pour retirer les filles de l'école et les préparer au mariage.

- Palier de secondaire qui correspond chez les couches populaires et moyennes en milieu urbain au degré supportable d'instruction pour envisager l'échange matrimonial aux meilleures conditions. Il faut dire que les effets de sélection propres à l'école,

notamment au niveau du bac, finissent par avoir raison des ambitions les plus tenaces.

- Au dernier palier, celui de l'université, commencent à se profiler pour les filles des possibilités de mobilité sociale qui sans remettre en cause le projet matrimonial, fondent leur avenir sur le diplôme et la possibilité d'une carrière professionnelle. A ce stade la confrontation avec les parents est souvent inévitable dans la mesure où la possibilité qu'offre l'université pour rencontrer son futur conjoint et faire son propre choix peut contrarier les projets des parents. Mais dans le même temps l'allongement des études est un risque réel de célibat puisque l'âge socialement admis pour se marier est souvent entamé.

La conclusion qui s'impose est que la mobilité sociale des femmes, sauf pour une minorité de diplômées, se réalise essentiellement par le mariage.

*** Le mythe de l'émancipation par le travail :**

Il faut rappeler un chiffre surprenant qui déroute ceux qui s'accrochent au mythe : les femmes qui travaillent de façon rémunérée à l'extérieur de leur foyer ne représentent que 9 % de l'ensemble de la population active et à peine 5 % de la population féminine en âge d'activer. Ce chiffre est d'ailleurs en régression par rapport à celui des années 1980 (11 %).

L'enquête main-d'oeuvre de 1989 réalisée par l'O.N.S. révèle la structure de l'emploi féminin par groupe de profession. 53 % des femmes occupées sont cadres, professions libérales ou assimilées. Les ouvrières manoeuvres et autres catégories assimilées ne représentent que 8,9 %. C'est dire que, mis à part la minorité de femmes diplômées attachées à l'idée de carrière, les femmes ne s'identifient pas à leur travail. Celles qui y entrent par nécessité (ouvrières, femmes de ménages souvent veuves ou divorcées ...) ont une image dévalorisée d'elles-mêmes et ne pensent qu'à en sortir une fois que le besoin devient moins pressant.

L'emploi féminin est en grande partie déterminé par le projet matrimonial. Si on met en relation l'emploi féminin avec les

groupes d'âge, on se rend compte que 58 % environ des femmes qui travaillent sont concentrées dans la catégorie d'âge de 20 à 29 ans. Au-delà, la chute est vertigineuse : 15,2 % pour les 30-34 ans et 7,9% pour les 35-39 ans (enquête main-d'oeuvre O.N.S, 1989). La seule explication plausible réside dans le fait que la majorité d'entre elles travaille dans l'attente du mariage, puisque cette catégorie d'âge correspond en gros à l'âge du mariage des femmes.

Trajectoires sociales et destins matrimoniaux

Puisque le projet matrimonial est incontournable, quels moyens peuvent mobiliser les femmes pour faire le meilleur mariage possible. Il est évident, que la réponse à cette question dépend du capital scolaire accumulé du degré d'autonomie à l'égard des siens et du rang et de la place de sa propre famille dans le paysage social.

Trois scénarios possibles :

- Celles qui, malgré leur instruction, n'ont pas su conquérir assez d'autonomie à l'égard de leurs parents sont mariées jeunes, souvent dans la parenté et si possible en ville. Celles-là ne sont pas maîtresses de leur choix. Il faut rappeler que les estimations faites par l'enquête D.H.S (1987-89)¹ et le P.A.P.C.H.I.L.D (1992) donnent 25 à 29 % de mariages avec les cousins proches et de 9 à 11 % de mariages avec la parenté lointaine. Ces chiffres sont impressionnants parce qu'ils montrent à quel point le jeu est fermé. On peut penser que dans beaucoup de cas c'est un choix défensif qui répond au sentiment de sécurité, mais il n'empêche que la parenté conserve un poids considérable dans le destin matrimonial.
- Celles qui font une course contre la montre pour acquérir le diplôme le plus élevé possible afin d'avoir la possibilité de faire une rencontre à l'université et réaliser ainsi un choix personnel du futur conjoint évitant ainsi les pressions de la parenté. Un chiffre illustre cette réalité : 10,7 % des femmes qui se marient et qui ont

1. D.H.S : Enquête démographique et santé réalisée entre 1987 et 1989.

un niveau d'instruction supérieur le font avec un proche alors que 89,3 % se marient hors parenté².

Le choix personnel du conjoint est très certainement un privilège réservé aux femmes diplômées dont nous parlions plus haut. Même si l'estimation qu'en fait l'enquête E.N.A.F nous paraît sous évaluée, à peine 8,6 %, cela va dans le sens de l'hypothèse des mariages arrangés et contrôlés par la famille.

- Quant à celles qui n'ont ni diplômes ni instruction il ne leur reste plus, dans l'attente d'un éventuel mari, qu'à s'activer de manière profitable à l'intérieur de l'espace domestique (broderie, couture, bricolage, préparations culinaires ...) de telle sorte à préparer leur mariage et assurer leurs arrières ou alors compter sur le patrimoine de la famille pour être bien mariées. Le problème qui se pose à cette catégorie de femmes c'est sa visibilité. Souvent cloîtrée, elle ne peut manifester son choix que par le refus. Une anecdote significative illustre cette contradiction. Lors d'une enquête de terrain, je me suis risqué à demander naïvement à un père qui souffrait de ce que ses filles assez âgées n'arrivaient pas à se marier, pourquoi cet état de fait. Sa réponse qui trahissait une certaine nervosité était : "Qu'est-ce que j'en sais, moi, pourquoi elles n'arrivent pas à se marier ? Je ne vais pas payer un "**berrah**"³ pour qu'il annonce à la ville que j'ai des filles à marier".

Célibat et marché matrimonial

Certains chiffres ont la vertu de parler d'eux-mêmes. Celui concernant l'âge moyen au mariage est de ceux-là. Chez les hommes ce chiffre progresse modérément : de 25,3 en 1977 il passe à 27,6 en 1987 et se stabilise depuis. Chez les femmes, il fait des bonds surprenants : de 19 en 1977 il passe à 22,1 en 1987 puis brutalement à 25,9 en 1992 (source P.A.P.C.H.I.L.D). C'est dire, à travers ces chiffres que les ingrédients de la crise sont réunis et qu'il

2. Tableaux construits par l'O.N.S sur la base des mariages conclus en 1981. Voir paramètres démographiques O.N.S 1983.

3. **Berrah**: crieur public.

n'est plus possible d'ignorer que les attentes à l'égard du mariage ne correspondent plus aux règles rigides qui prévalent sur le marché matrimonial.

Il y a toujours eu un déséquilibre démographique en faveur des hommes au moment de se marier. Puisque ces derniers se marient plus tard, il y a donc beaucoup trop de femmes disponibles, à un moment donné, par rapport au nombre de prétendants. Dans le modèle traditionnel du mariage, l'équilibre se rétablissait quelque peu parce que les hommes divorçaient beaucoup et se remariaient plusieurs fois dans leur vie ou bien se mariaient en même temps avec deux ou plusieurs femmes.

Aujourd'hui que la polygamie a régressé considérablement (à peine 1 % des mariages) et que la divortialité s'est stabilisée (13,2 % selon le P.A.P.C.H.I.L.L.D 1992) le problème se pose réellement. Les hommes continuent d'accorder leur préférence à des femmes moins âgées et moins instruites qu'eux. Ce mécanisme culturel qui est censé donner de l'autorité au mari pour la bonne marche des affaires domestiques n'est plus fonctionnel aujourd'hui et dévoile plutôt une peur malade d'être confronté à un être aussi instruit et aussi âgé que soi. Les chiffres montrent que les hommes ayant un niveau d'instruction supérieur se marient plus bas 18,4 % seulement épousent leurs pareilles alors que 81,6 % épousent des femmes d'un niveau inférieur au leur⁴. Certes l'écart d'âge entre époux s'est réduit de 10 à 5 ans durant ces deux dernières décennies. Ce qui est probablement le signe d'un changement dans les mentalités mais les effets restent les mêmes. Les femmes qui veulent prolonger les études jusqu'à leur terme se trouvent objectivement disqualifiées par le marché. Certaines d'entre elles n'y voient pas forcément un malheur. Puisqu'elle ne tiennent pas à se marier à tout prix mais préfèrent prendre le temps de choisir le compagnon de leur vie. Le temps est, dans une certaine mesure, un atout pour elles. Elles ne considèrent pas qu'elles sont en retard de mariage mais dans l'attente d'un mieux. Selon l'enquête main-

4. Voir paramètres démographiques de 1976 à 1961 O.N.S.

d'oeuvre et démographie de 1989⁵ le taux de célibat en Algérie est de 43,9 % pour les femmes de niveau universitaire et 7,2 % pour les femmes sans instruction. Dans l'enquête sur le célibat des femmes diplômées⁶, 34 % des femmes interrogées répondent qu'il n'y a pas d'âge idéal pour le mariage et 48 % le situent entre 25 et 29 ans.

Il faut dire aussi que la facilité accordée par le code de la famille aux hommes pour exercer leur droit de répudier unilatéralement donne à réfléchir à beaucoup de femmes et les pousse à demander des garanties.

Il nous est apparu à travers l'analyse d'un certain nombre de dossiers au tribunal de Constantine que l'une des garanties réside dans l'exigence d'une résidence séparée des parents de l'époux. La revendication d'un face à face conjugal oblige à identifier la parenté de l'époux et en particulier la belle-mère comme un élément de conflit. L'expérience des autres (proches, amies ...) étant édifiante à cet égard, les femmes préfèrent attendre que soient réunies les conditions d'un face à face pour pouvoir s'engager dans le mariage.

Nous avons déjà évoqué le dernier facteur qui peut expliquer la persistance du célibat féminin c'est celui de la visibilité des femmes et de la difficulté qu'elles rencontrent à violer l'espace public d'où elles sont exclues. Ceci pose le problème de la sociabilité hétérosexuelle cantonnée dans des espaces privilégiés (l'université par exemple) et celui des filières matrimoniales qui sont difficilement accessibles pour les nouveaux arrivants dans la ville.

Quelles alternatives et quel avenir matrimonial pour les femmes ?

Le célibat étant une condition socialement insupportable celles qui n'arrivent pas à se marier commencent par transgresser le

5. Cité par Hayef Imen : Le célibat des femmes en Algérie in **Etre marginal au Maghreb**. Textes réunis par F. Colonna et Z. Daoud, C.N.R.S. 1993.

6. Hayef Imen: déjà cité.

silence et les tabous qui entourent leur drame en exploitant un espace nouveau de liberté, produit par la conjoncture particulière des événements d'Octobre 1988. En effet, la prolifération des annonces matrimoniales dans un certain nombre de journaux spécialisés a fourni l'occasion rêvée à certaines femmes de transcender les obstacles propres à leur situation pour tenter de forcer le hasard et dénicher l'oiseau rare.

L'importance de l'espace réservé aux annonces femmes (presque égal à celui des annonces hommes) et la persistance de cette demande dans le temps finissent par imposer l'idée du sérieux de cette démarche. Le rêve de choisir son propre conjoint n'est pas dissociable de l'émergence du sentiment amoureux. La difficulté de vivre se traduit pour beaucoup de jeunes filles par la souffrance d'aimer qui s'étale à longueur de page dans cette presse spécialisée. Et pour cesser de penser qu'il ne s'agit pas là seulement de l'expression du caractère atavique des femmes il faut décortiquer le contenu des annonces proposées par les hommes pour saisir l'ampleur de la révolution qui couve. Des hommes qui exposent à nu leur cœur meurtri des blessures causées par l'être aimé nous dévoilent une morale nouvelle qui n'a que peu de rapport avec le système traditionnel de l'honneur viril. Tous ces éléments sont-ils l'indice que le mariage sera de plus en plus fondé sur le sentiment amoureux ? Il serait insensé de le croire en raison du poids des intérêts patrimoniaux qui pèsent sur toute alliance matrimoniale mais peut-être faut-il penser que le mariage perdra de plus en plus son caractère institutionnel et rituel pour devenir une affaire privée qui ne concerne que les deux conjoints.

En attendant qu'une telle utopie se réalise, des femmes qui désespèrent de rencontrer l'homme rêvé finissent par accepter d'être mariées. L'idée de concrétiser le bonheur à l'intérieur du mariage s'éloigne de plus en plus pour céder la place au dépit, au ressentiment et à la volonté de préserver une certaine autonomie domestique. Déjà, lors des négociations, marchandages et surenchères à propos de la dot et des garanties matérielles annoncent la couleur. Croyant protéger leurs filles des aléas de la cohabitation conjugale les parents ne font que créer les conditions d'un futur conflit conjugal.

Dans les classes populaires la hantise d'être répudiée ou de partager le mari avec une co-épouse oblige à développer un pouvoir domestique afin de garder le mari. Une des stratégies pour stabiliser la relation conjugale est d'enfanter. La maternité est l'arme préférée pour contre balancer le pouvoir du mari. L'amour maternel n'est que l'envers de l'amour conjugal. S'il prend parfois un caractère pathologique c'est qu'il exprime un manque : celui d'une véritable sociabilité conjugale.

En définitive le sentiment d'instabilité qui habite les femmes au moment du mariage trouve probablement sa source dans un code de la famille désuet, archaïque, fabriqué pour les besoins d'un homo-sociologicus irréel et introuvable dans le monde d'aujourd'hui.

La réalité montre des hommes piégés par le faux "**nif**", incapables d'une autorité positive et à qui le droit religieux donne l'illusion du pouvoir en leur permettant de multiplier les divorces. Il est bon que le code de la famille soit revu dans le sens d'une plus grande modernité mais le juridique ne peut pas à lui seul révolutionner les rapports sociaux. Seule une insertion plus grande des femmes à l'activité économique sociale et politique contribuera à en faire des citoyennes à part entière.